

**Réunion de la commission Paysages n°6  
du 27 septembre 2013  
à Mérignies**

**Compte-rendu**

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

Diaporamas projetés en séance, en annexe de ce compte-rendu

\*\*\*

La réunion commence à 9h20.

**Ouverture**

**Claude Chardonnet, animatrice, C&S Conseils**, signale la participation de **Madame Françoise Drecq, conseillère municipale de Mérignies**, en tant qu'hôte. Elle représente Monsieur Francis Melon, maire de Mérignies.

**Jean-Louis Carlier, directeur de projet, RTE**, accueille les participants, à la sixième réunion de la commission Paysage et remercie la commune de Mérignies, représentée par Madame Drecq, de recevoir la commission dans sa commune de la Pévèle.

**Claude Chardonnet** rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Elle demande aux participants s'ils ont des remarques sur le compte-rendu de la précédente commission.

Aucun membre de la commission n'a de remarque à formuler.

**Présentation du dispositif de concertation**

**Jean-Louis Carlier** présente **Laurence Morice, CAUE 62**, et lui souhaite la bienvenue à la commission Paysage. Il excuse Anne Braquet, Anne Copin, Eric Momont, John Bruneval et Astrid Cottigny.

Il signale que le dispositif de concertation, s'il ne changera pas dans l'esprit, verra son calendrier modifié pour optimiser les conditions du choix du Fuseau de moindre impact (FMI).

Il rappelle que cette concertation vise à étudier le territoire afin d'identifier un tracé pour la ligne future moins impactant que celui de la ligne existante. Après le choix d'un corridor en Instance Locale de Concertation (ILC), une réunion de la commission Paysage, organisée le 28 juin 2013, a conduit les participants à formuler des observations sur les fuseaux et sur les éléments intégrés à la première carte des fuseaux envisagés. Initialement, il était prévu que, lors des commissions de novembre, les parties prenantes s'exprimeraient sur une grille de critères de comparaison des fuseaux et échangeraient ces réflexions lors d'une réunion d'intercommissions le 19 novembre 2013 pour valider un FMI lors d'une Instance Locale de Concertation en décembre. Mais ce planning initial est aujourd'hui trop court. **Il a été décidé de prendre deux mois supplémentaires pour mener les**

études nécessaires à la concertation. Une série supplémentaire de commissions sera organisée en janvier 2014. Elle conduira à une réunion d'intercommissions début février 2014, afin de produire un dossier de concertation pour la validation du fuseau de moindre impact en vue d'une ILC dans la deuxième quinzaine d'avril 2014. Ce report permettra aussi à cette ILC de réunir les nouvelles équipes municipales.

Jean-Louis Carlier annonce également que des ateliers locaux se tiendront à 3 ou 4 reprises, jusque février 2014.

**Christine Lombard, chargée de concertation, RTE**, rappelle que la méthode utilisée pour le choix du corridor est poursuivie pour définir un fuseau, grâce aux cinq commissions thématiques et aux études confiées à des experts locaux (BOCAGE pour les études de paysage, la Chambre d'Agriculture de région pour l'étude agricole et l'AMBE<sup>1</sup> pour l'étude sur les milieux naturels). A cela s'ajoutent dorénavant les ateliers locaux permettant de donner la parole aux citoyens directement concernés par l'ouvrage futur et qui habitent souvent à proximité de la ligne actuelle. Ils pourront donc s'exprimer sur leur vécu et leur ressenti à l'égard de cette ligne et du territoire. Elle précise que le premier atelier, rassemblant des personnes habitant près du poste d'Avelin aura lieu le 27 septembre après-midi.

**Louis Dumon, président de Pévèle Environnement**, demande quand sera organisé l'atelier concernant Tourmignies.

**Jean-Louis Carlier** répond qu'il s'agira de l'atelier de la Pévèle, en cours de programmation.

**Christine Lombard** précise que ces ateliers seront au nombre de sept et auront tous démarré au cours du mois d'octobre.

**Claude Chardonnet** propose de projeter la carte, demandée lors de la dernière commission Paysage, qui présente l'ensemble des fuseaux à étudier, à l'intérieur du corridor Est, tenant compte d'une première identification des secteurs favorables ou défavorables au passage de la ligne. Les participants avaient également demandé qu'y soit représenté l'ensemble du réseau électrique.

**Dominique Merlin, Bureau Environnement**, souligne aussi que cette carte a été modifiée en réponse à la précédente réunion et mise à jour en septembre, suite à diverses demandes.

**Louis Dumon** remarque que la représentation des fuseaux potentiels cache des parties de Phalempin : le fuseau l'emporte sur la forêt.

**Jean-Louis Carlier** répond qu'un fuseau élargi permet de s'assurer de la qualité des études : les impacts de la ligne, notamment sur les milieux naturels, représentent davantage que la largeur de son emprise. C'est la raison pour laquelle cette représentation du fuseau, pour les études, est un peu élargie. Il accepte de modifier légèrement la carte pour atténuer la représentation de la trame du fuseau et faire davantage ressortir la trame verte de la forêt de Phalempin.

### Point d'étape sur l'étude paysagère du cabinet BOCAGE

**Bruno Rabin, Bocage**, présente le résultat de ses réflexions sur les fuseaux du secteur de la Pévèle. Il souhaite tout d'abord exposer la méthodologie de son étude.

*(Cf. Annexe 2 – Etude paysagère, les fuseaux)*

---

<sup>1</sup> Association multidisciplinaire des biologistes de l'environnement.

**Claude Chardonnet** demande si cette méthode a déjà été présentée au groupe de travail Paysage du 9 septembre 2013.

**Bruno Rabin** répond qu'elle a effectivement été présentée en groupe de travail et qu'il en partagera les conclusions à la fin de la présentation. Il revient, dans un premier temps, sur les critères d'évaluation des impacts visuels des lignes à très haute tension.

Un tableau récapitule les aspects favorables ou défavorables des différents fuseaux.

**Bruno Rabin** indique que le groupe de travail a souligné les points suivants :

- i) Le rapport visuel entre la ligne Avelin-Gavrelle et la ligne Avelin-Mastaing : il n'est pas valorisant de mettre des pylônes Equilibre aux côtés de pylônes treillis existants de la ligne Avelin-Mastaing ;
- ii) Il a été demandé à RTE d'exposer des propositions concrètes d'enfouissement de lignes à moyenne tension.
- iii) La difficulté de passer à proximité ou de croiser la ligne Avelin-Mastaing, sur un des fuseaux.

Sur la demande de propositions concrètes d'enfouissement de lignes à moyenne tension, **Jean-Louis Carlier** précise que ce travail est en cours d'étude par RTE : une carte devrait être mise à disposition pour mi-octobre 2013. RTE est en train de recenser toutes les lignes aériennes moyenne tension à poteaux béton, en Pévèle ; ce sont des lignes gérées par ERDF.

A propos du croisement avec la ligne Avelin-Mastaing, **Sébastien Ruffin, chef de projet RTE**, indique qu'en principe, il n'est pas possible de croiser deux lignes 400 kV, pour des raisons de sécurité du réseau. Dans ce cas, RTE devrait déplacer la ligne Avelin-Mastaing plus au Nord et installer la ligne Avelin-Gavrelle à sa place.

**Louis Dumon** demande si a été étudiée la possibilité de remettre des pylônes Equilibre sur la portion Avelin-Mastaing à déplacer sur cette plaine pour éviter que ne cohabitent des pylônes de types différents.

**Jean-Louis Carlier** indique que cela signifie de reconstruire la ligne Avelin-Mastaing sur 4 ou 5 km avant de construire la nouvelle ligne Avelin-Gavrelle, ce qui implique des modifications dans l'économie du projet.

**Bruno Rabin** indique qu'il va rencontrer l'après-midi, les riverains du Hameau de la Becque pour réfléchir sur la manière d'améliorer le paysage autour du poste d'Avelin. Une même réflexion a été menée sur le poste de Gavrelle, avec le maire. Les problématiques sont assez différentes puisque le poste de Gavrelle est situé à l'écart du village, et est déjà intégré dans une végétation arborée. Toutefois, il devrait s'agrandir. Dans ce cadre, il est plus facile de réaliser des aménagements paysagers lorsqu'on construit quelque chose de neuf plutôt que lorsqu'il s'agit d'existant. La réflexion prend en compte la perception proche et la perception plus éloignée.

**Jean-Louis Carlier** propose d'impliquer l'association Campagnes Vivantes dans l'étude paysagère du poste de Gavrelle, car celle-ci présente des problématiques liées aux questions foncières en milieu rural.

**Michel Tillie, président de l'association Campagnes Vivantes**, accepte la proposition de RTE.

**Bruno Rabin** indique que la perception du poste de Gavrelle, en venant d'Arras, par la voie rapide, est assez forte. Il y aura donc une marge de manœuvre importante à négocier avec le Conseil Général. Il suggère de planter des haies le long des accotements et au bord des routes, en partenariat avec le Conseil Général et avec les agriculteurs. Cependant, la plantation d'arbres est mal perçue par les agriculteurs car elle crée une carence de lumière.

**Jean-Louis Carlier** souhaite informer les participants, et en particulier les habitants du Hameau de la Becque, du dépôt d'une demande à la mairie d'Avelin sur la possibilité de planter une haie le long du fossé sur le chemin menant du Hameau au Château d'Avelin : quelle est la limite foncière au niveau du fossé ? Il doit en discuter sous peu avec l'exploitant.

### → Echanges sur la présentation de Bruno Rabin

**Alain-Claude Debombourg, STAP Pas-de-Calais**, est d'accord sur le principe de cacher le poste de Gavrelle grâce à des plantes mais il signale la différence entre la disparition d'une toile d'araignée de lignes électriques et une plantation en cache-misère. D'ailleurs, selon lui, le poste de Gavrelle n'est pas laid car il est assez transparent même si de nombreux câbles se superposent et se croisent. Il propose d'ordonner en priorité les arrivées de lignes : recoiffer ainsi la toile apporterait une certaine quiétude aux riverains.

Sur la perception depuis les monuments, la question n'est pas d'éloigner la ligne de 20m supplémentaires. Il indique qu'il faut prendre en compte l'échelle plutôt que la proximité et cite, à ce titre, le paysagiste René Pechère selon lequel l'œil est un organe qui ment et qui interprète tout. Lorsqu'un homme regarde un pylône en contre-plongée, le cerveau doit s'adapter pour que l'image soit nette, en fonction d'un « cône de vue » (environ 24°) : plus l'homme est proche de l'objet, moins le regard s'adapte. Ce travail de concentration du cerveau est très fatigant. C'est pourquoi, pour que l'impact subjectif des pylônes soit le plus faible possible, ceux-ci doivent être placés de manière à ce que la perception perpendiculaire par l'observateur ne soit pas trop fatigante. Il rappelle ensuite la définition du paysage, « résultante visible et ressentie des actions de l'homme et des événements naturels sur un site ».

**Laurence Morice** souligne à son tour l'importance du rapport d'échelle dans l'interprétation de la distance par l'œil qui implique d'analyser finement le paysage et sa topographie, notamment en dialoguant avec les habitants.

**Alain-Claude Debombourg** ajoute qu'il est nécessaire de déterminer les points de vue pertinents, c'est-à-dire les endroits où la ligne est la plus ressentie.

**Jean-Louis Carlier** indique que ces éléments corroborent ceux d'Anne Braquet à propos de la réflexion du groupe de travail.

Rappelant les propos d'Alain Debombourg, **Claude Chardonnet** demande à RTE quelles sont les possibilités de rationaliser les lignes autour des postes.

**Sébastien Ruffin** répond que des aménagements sont prévus autour du poste de Gavrelle. RTE va tâcher de placer judicieusement les nouveaux types de pylônes.

**Alain-Claude Debombourg** déclare qu'il faut plutôt améliorer l'embrouillamini de lignes de voltages différents. Il considère que la proposition de RTE de refaire la ligne de Gavrelle à Douai (Esquerchin) n'est pas nécessaire car cette ligne est assez bien insérée dans le paysage. Il préférerait que soit rationalisé le réseau 20 kV en l'enfouissant sur quelques kilomètres. Selon lui, le poste de Saint Priest, dans le Rhône, est un bon exemple de poste dont les lignes sont bien ordonnées.

**Sébastien Ruffin** propose de prolonger l'étude effectuée dans la Pévèle sur le réseau moyenne tension dans l'Arrageois, autour du poste de Gavrelle, sans pour autant modifier l'économie du projet (c'est-à-dire diminuer l'enfouissement 90 kV pour enfouir du réseau 20kV).

**Jean-Pierre Delencre, adjoint au maire de Moncheaux**, suggère de traiter de ces questions en groupe de travail.

**Jean-Louis Carlier** observe que, pour certains experts, enterrer la ligne Gavrelle-Esquerchin ne serait pas une mesure compensatoire très intéressante pour le paysage. Il ajoute toutefois que cette ligne surplombe des habitations. La question pourra être alors de choisir s'il est préférable de favoriser la préservation de la santé des habitants ou l'amélioration du paysage.

**Alain-Claude Debombourg** estime que si la construction des maisons est postérieure à celle de la ligne, alors le critère sanitaire n'est pas à prendre en compte, car les habitants se sont installés en connaissance de cause.

**Jean-Louis Carlier** accepte que l'étude paysagère soit élargie au poste de Gavrelle pour essayer d'améliorer la situation. C'est une question d'orientation et de priorité : il souhaite que RTE ait une vision d'avenir sur le réseau. Il ajoute que d'autres aménageurs et d'autres occupants sont sur le territoire et qu'il est nécessaire de disposer d'une vision globale du territoire plutôt que focalisée sur le réseau électrique seul.

### Réflexion de Louis Dumon sur les fuseaux

**Louis Dumon** présente l'association Pévèle Environnement qui veille à sauvegarder le paysage Pévèlois, pour les générations futures. Dans la perspective de trouver le meilleur développement possible pour la ligne électrique, il présente sa réflexion sur les passages possibles du fuseau dans la Pévèle et autour du poste d'Avelin, compte tenu de la distance de la ligne par rapport aux habitations, en fonction des critères sanitaires et paysagers.

*(Cf. Annexe 3 – Propositions Louis Dumon)*

### → Echanges

**Alain-Claude Debombourg** juge cette réflexion sage et pertinente.

**Michel Tillie** s'interroge sur l'impact réel du contraste entre le pylône Equilibre et les pylônes traditionnels. La confrontation des 2 n'est pas forcément défavorable.

**Laurence Morice** souligne qu'il s'agit d'un éternel débat sur les rapports entre les éléments. Il convient, selon elle, de tenir compte du rapport d'échelle, suivant le point de vue et la sensation qu'en a le regard, en fonction du contexte, plutôt que de ne s'attacher qu'au contraste, théorique, en lui-même. Cela implique de mener un travail très fin sur le cadre de vie pour identifier la meilleure insertion.

**Claude Chardonnet** retient de cette intervention que si, en certains endroits, la confrontation entre pylône Equilibre et pylône traditionnel, pourra être jugée malheureuse, elle pourra être considérée plus neutre en d'autres endroits.

**Françoise Drecq** souligne que l'impact visuel pourrait être dommageable à un endroit où les lignes Avelin-Mastaing et Avelin-Gavrelle sont assez proches et se suivent parallèlement, au bord de Mérignies. Il faut être vigilant à la juxtaposition entre des pylônes différents.

**Laurence Morice** explique qu'effectivement, le critère de proximité entre les lignes est important mais que d'autres paramètres qui peuvent atténuer l'impact sont à prendre en compte tels que la topographie ou la présence d'habitations.

**Claude Chardonnet** suggère que ces rapports de proximité soient abordés dans le cadre des ateliers locaux.

**Christine Lombard** souligne que cette réflexion a été ouverte lors du dernier groupe de travail de la commission Paysage.

**Louis Dumon** suggère d'installer des pylônes Equilibre sur la ligne Avelin-Mastaing.

**Alain-Claude Debombourg** estime que dans ce cas, il sera rapidement demandé d'installer des pylônes Equilibre sur tout le territoire.

**Michel Fermaut, président du collectif des riverains du Hameau de la Becque**, déclare que les habitants du Hameau de la Becque défendront un réaménagement du couloir d'Attiches à proximité du poste d'Avelin car les lignes s'y superposent de façon anarchique.

**Jean-Louis Carlier** rapporte les propos du paysagiste Bernard Lassus<sup>2</sup> selon lequel la présence d'un ouvrage neuf ne doit pas être envisagée sous l'angle de son insertion dans un paysage mais sous l'angle du nouveau paysage créé avec sa présence, selon lui ce qui est en jeu est une mutation du paysage existant. Par exemple, le viaduc de Millau, autrefois rejeté par les habitants du territoire, est maintenant une destination du tourisme local.

**Alain-Claude Debombourg** indique qu'il s'agit de « l'hypothèse du réel sur l'existant ».

Sur la présentation de Louis Dumon, **Jean-Louis Carlier** signale qu'il ne peut pas répondre dans l'immédiat à toutes ses suggestions car celles-ci doivent faire l'objet d'une analyse approfondie avec Bruno Rabin dont il sera rendu compte au prochain groupe de travail et à la prochaine commission. Il rappelle que le besoin est de construire des lignes à deux circuits électriques et que, conformément aux engagements pris envers l'Etat en matière de sécurité d'alimentation, il n'est pas pertinent de construire des lignes à 4 circuits. Il signale, à ce titre, que ce type de lignes à quatre circuits a été réalisé, en Allemagne, seulement sur des lignes régionales 225 kV. En Pologne, certaines ont été construites en 400 kV, mais leur quantité est multipliée pour assurer la sécurité d'alimentation en cas de chute de pylône.

Il souligne à nouveau que, pour enfouir une partie de la ligne future, il est nécessaire de construire deux postes de 2 hectares et rappelle les inconvénients que cela soulève pour les exploitations agricoles (foncier) et sur l'impact paysager. Toutefois, les études analyseront cette possibilité.

**Christine Lombard** signale que le critère de distance aux habitations est pris en compte dans la méthodologie de comparaison des fuseaux.

**Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la CNDP<sup>3</sup>**, propose que la Commission définisse le critère qui sera retenu en matière d'impact paysager : il faut pouvoir disposer d'une matrice et d'une unité de mesure permettant de comparer les différents fuseaux potentiels, du point de vue du paysage.

---

<sup>2</sup> Architecte Paysagiste, co-fondateur de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles. Il a notamment été nommé Expert en Paysage de la Mission d'Evaluation pour le Viaduc de Millau et membre du jury.

<sup>3</sup> Commission Nationale du Débat Public.



### Etat de la réflexion sur les critères de comparaison des fuseaux

Sur la carte des fuseaux remise aux participants, **Dominique Merlin** explique qu'un maximum d'informations y a été reporté, pour répondre à la demande des participants exprimée lors de la précédente réunion de la Commission. C'est pourquoi le « trait » du fuseau se superpose un peu à celui de la forêt. Puisque l'objectif était de représenter les fuseaux, ceux-ci ont pris le pas sur d'autres informations.

Elle revient sur la comparaison des fuseaux et explique qu'il s'agit de définir, dès ce stade de l'étude, des critères sur tous les thèmes étudiés pour que le cadre de la comparaison à venir soit le plus rigoureux possible.

Elle présente, ensuite, les critères de la thématique Paysage et Patrimoine.

*(Cf. Annexe 4 – grille de critères)*

### ➔ Echanges sur le thème Paysage et Patrimoine

**Louis Dumon** souligne une question sémantique : les critères ne devraient pas être désignés comme favorables ou défavorables ou neutres par rapport aux fuseaux, mais par rapport au paysage, à la nature, à l'environnement... Cette présentation serait mieux perçue par la population.

**Claude Chardonnet**, propose de retenir la remarque de Louis Dumon qui semble cohérente avec l'approche de Dominique Merlin et présente l'avantage d'être plus directe.

**Dominique Merlin** estime que c'est bien l'esprit qui a guidé le travail d'analyse et accepte de modifier son approche.

**Alain-Claude Debombourg** signale que la notion de covisibilité est un terme juridique précisément défini. Il n'est pas juste de parler de « degré de covisibilité » : soit des objets sont covisibles, soit ils ne le sont pas. Ce terme ne doit pas être confondu avec celui d'impact visuel.

**Christine Lombard** note cette précision et indique qu'elle sera prise en compte.

**Louis Dumon** demande de prendre en compte aussi bien l'impact sur les points de vue que les impacts sur les futurs points de vue, qui seront aménagés à l'avenir.

**Bernard Féry** revient sur les termes « favorable » et « défavorable », lesquels laisseraient penser à un premier choix. Il suggère d'utiliser la notion de « degré d'impact fort, moyen ou faible »

**Bruno Rabin** est d'accord sur l'importance de la sémantique. C'est pourquoi il avait été choisi de parler de « critère plutôt favorable » ou « plutôt défavorable ».

**Michel Tillie** estime que la complexité repose sur l'absence d'échelle d'évaluation.

**Bruno Rabin** souligne qu'effectivement, il est difficile de définir des critères de notation très précis sur le paysage, notion essentiellement subjective.

Faisant référence à son expérience en matière d'études d'impact, **Alain-Claude Debombourg** propose de prendre les points de vue paysagers pertinents et d'élaborer une fiche présentant les impacts pour chacun de ces points de vue. Il suggère d'utiliser la notation suivante : très fort ++, fort +, moyen 0, faible -, très faible --.

**Claude Chardonnet** retient de cette intervention la notion de « point de vue pertinent ». Elle suggère que les ateliers locaux permettent de dégager de tels points de vue pertinents, d'un point de vue objectif (patrimoine et aménagements actuels) et subjectif (perception par les habitants). En outre, une réflexion devra être menée sur la formulation des critères.

**Louis Dumon** apprécierait une terminologie valorisant un degré d'impact faible sur le paysage.

**Alain-Claude Debombourg** indique que la « protection du vide » est essentielle au paysagisme.

**Christian Sterckeman, habitant d'Avelin**, vit entouré de pylônes, si bien qu'il en a presque fait ses « amis », dit-il. Depuis un an et demi, il suit les réunions de concertation et constate que RTE est sans cesse pris à parti voire détesté. Pourtant, il estime que le transport d'électricité, au même titre que le blé, est un élément paisible, un facteur de paix. Sans le blé, vient la violence. Il est bon de prendre le temps de réfléchir aux précautions paysagères, contrairement à ce qu'il a connu lorsque les pylônes furent implantés autour de son habitation, en 1972. Le facteur de paix que constitue l'électricité doit être reconnu lorsque RTE rencontre les populations. La concentration de pylônes, en revanche, est facteur de violence et devrait être interdite, toutefois, ce n'est pas à RTE qu'il faut le dire, mais au pouvoir politique pour qu'il finance et change en paix la violence du poste d'Avelin. Là, 90 pylônes se côtoient, c'est une agression à la population.

La paix, ce sont des pylônes électriques dans les champs. Le Nord, c'est le blé et l'industrie. Par conséquent, les pylônes électriques y sont des chefs d'œuvre, tels des colonnes grecques ou la Tour Eiffel à Paris.

Il est toujours possible de s'interroger sur la question de cacher ou non les pylônes, mais il faut surtout, selon lui, les accepter. La guerre, en revanche, vient lorsque les pylônes électriques sont trop concentrés dans les champs.

Même s'il s'oppose à certaines des positions de RTE –par exemple le non-enfouissement- il estime nécessaire d'accepter le remarquable travail de l'entreprise. Il faut absolument que soient acceptés les pylônes dans les champs. Qu'on le fasse au mieux, oui, qu'on continue à en dire du mal, non. Les pylônes, c'est la paix, et c'est très beau, répète-t-il.

**Claude Chardonnet** remercie Christian Sterckeman pour la profondeur et l'élégance de sa réflexion. Elle propose de revenir sur la nécessité de reformuler les critères de comparaison des fuseaux en évitant des indicateurs trop quantitatifs.

**Michel Tillie** relève la difficulté d'établir une échelle de valeur. Il conviendrait de constituer un système d'évaluation d'où émane une échelle claire. Comment juger alors qu'une situation est meilleure qu'une autre ? L'approche doit être subtile, parfaitement argumentée et inattaquable pour éviter les emplacements de pylônes aberrants.

**Jean-Louis Carlier** souligne que la grille peut être inattaquable juridiquement, mais qu'elle doit aussi être partagée, cohérente et transparente à l'égard de l'ensemble du territoire, même si les spécificités sont différentes : Pévèle, Bassin Minier et Arrageois.

**Bruno Rabin** confirme que les critères doivent être clairs. Néanmoins, le paysage n'est pas une notion pouvant être notée de manière très fine.

**Claude Chardonnet** en déduit que les critères devront être définis de façon nuancée et parfaitement argumentée. L'argumentation devrait reposer sur la prise en compte d'éléments précis tels que les bâtiments ou les cônes de vue. Moins cette argumentation sera contestable, mieux elle sera acceptée.

**Louis Dumon** note l'importance des ateliers pour répondre à cette nécessaire nuance. Il souligne en revanche l'importance de la distanciation par rapport au vécu des personnes pour « protéger le vide », selon l'expression d'Alain-Claude Debombourg.

**Alain-Claude Debombourg** précise que la protection du vide est une base pour l'aménagement du territoire qui permet de mettre en valeur les perspectives lointaines. Inconsciemment, les personnes qui ne connaissent pas les principes du paysagisme ressentent qu'un paysage est beau, tandis que les professionnels savent dire pourquoi.



**Sandrine Belland, Mission Bassin Minier**, s'interroge sur la méthodologie : les critères que la Commission essaie de définir seront-ils hiérarchisés ?

**Bruno Rabin** répond que ce travail sera réalisé mais il faut d'abord définir ce qui sera comparé. La difficulté est de comparer des éléments qui ne sont pas nécessairement toujours comparables. Il conviendra de bien réfléchir à la manière de favoriser certains critères sur d'autres. Par exemple, le paysage du quotidien ne représente pas nécessairement la même valeur qu'un paysage avec un monument historique. Il cite également la maison Sterckeman, à la fois monument et lieu d'habitation.

**Christian Sterckeman** déclare qu'il faut cesser de prendre les pylônes pour des ennemis. L'électricité est un facteur de paix. Les obstacles sont à minorer par rapport au bienfait du siècle qu'est le transport d'électricité.

**Michel Tillie** signale que certains parmi les participants ont connu les devoirs à la bougie dans les fermes sans électricité. L'installation du réseau électrique dans les années 1960-1970 représentait l'arrivée du confort pour ces fermes.

**Christian Sterckeman** ajoute que le pylône est un passeur.

**Dominique Merlin** rappelle la liste de critères d'analyse proposée à la discussion :

- i) Insertion potentielle du projet ;
- ii) Impact sur les points de vue ;
- iii) Interactions visuelles avec les autres lignes électriques
- iv) Perception depuis les axes de circulation ;
- v) Perception depuis l'habitat ;
- vi) Impact sur les éléments structurants du paysage.

Les participants n'ayant rien à ajouter, **Claude Chardonnet** suggère que Dominique Merlin et Bruno Rabin prennent en compte les éléments soulevés pendant la réunion pour enrichir et préciser cette liste : la sélection des points pertinents, la cotation et la hiérarchisation des critères selon une échelle des valeurs bien argumentée.

**Jean-Louis Carlier** rappelle que RTE s'est engagé pour que les ateliers locaux qui se réuniront à partir de début octobre 2013 puissent disposer de règles du jeu. Il s'agit de la méthodologie qui fondera les choix. Il souhaite qu'une grille de critères soit validée et présentée d'ici fin octobre 2013. Entre temps, il s'agira d'un document de travail qui pourra être échangé par mail entre les participants, mais ne pouvant être diffusé. Il insiste sur le fait que la responsabilité de la grille de critères sera portée par RTE et non par les participants à la commission.

**Dominique Merlin** présente les critères de comparaison des fuseaux potentiels liés aux autres thématiques.

*(Cf. Annexe 4 – grille de critères)*

### → Echanges sur les critères de la thématique Milieux Naturels

**Louis Dumon** remarque que depuis que le héron cendré est protégé, dans les années 1990, la population s'est maintenue, tandis que la population de moineaux a diminué de 48%. Il ne souhaite pas que seules quelques espèces remarquables soient prises en compte dans les critères.

**Jean-Louis Carlier** souligne que 80% de cette diminution de 48% de la population de moineaux est liée aux infrastructures linéaires de transports de voyageurs et de marchandises, à l'extension de l'urbanisation et à la pollution. L'impact des lignes électriques 400kV est infime.

**Dominique Merlin** précise que de très nombreux critères sont pris en compte : mesures de protection, listes rouges, rareté au niveau régional. Elle ajoute que la numérotation citée par Louis Dumon ne correspond pas au nombre d'espèces mais à une cotation bien établie.

### → Echanges sur les critères de la thématique Habitat et urbanisme

**Jean-Louis Carlier** précise que les critères de distance aux habitations sont conformes à l'engagement de RTE de ne pas surplomber d'habitation (0 à 30 m). RTE affirme que le seuil de référence en termes d'exposition moyenne de  $0,4 \mu\text{T}$ , cité dans quelques études, n'est pas dépassé à une distance supérieure à 60/70 mètres. Du fait d'un doute sur cette affirmation de RTE, un cabinet indépendant calculera les expositions aux champs électromagnétiques pour confirmer ou non cette affirmation, en fonction notamment des variations de la courbe de charge, c'est-à-dire de l'intensité que transite la ligne.

**Louis Dumon** considère que le seuil minimum en dessous duquel aucune habitation ne doit être située doit correspondre à une exposition de  $0,4 \mu\text{T}$ , c'est-à-dire à 70 mètres de la ligne. L'intervalle 30 à 70 mètres ne lui convient donc pas.

**Christine Lombard** indique que sera réalisé un inventaire des habitations, en fonction de ces intervalles, pour comparer les différents fuseaux.

**Jean-Claude Delchambre, habitant du Hameau de la Becque**, affirme que, de sa maison, le seuil d'exposition est  $0,82 \mu\text{T}$ .

**Jean-Louis Carlier** précise qu'il s'agissait d'un pic maximum d'intensité dans la ligne, et non d'une moyenne.

**Jean-Claude Delchambre** signale que le professeur Chopin lui a déclaré : « Monsieur Delchambre, vous risquez la mort », quelques jours auparavant.

**Louis Dumon** demande si les distances sont calculées par rapport aux extrémités des ailes des pylônes ou au centre des mâts.

**Jean-Louis Carlier** répond que la référence est l'axe du pylône. Il précise que « l'aile » (partie horizontale basse) du pylône mesure environ 34 mètres de longueur, soit 17 mètres entre le centre du mât et une des deux extrémités.

**Bernard Féry** note que le travail de RTE et des différentes commissions pour qualifier les thématiques est sérieux et méticuleux, afin d'approcher, autant que faire se peut, une vérité éclairée des choix. Toutefois, il ne faut pas confondre urgence et précipitation. Il constate la difficulté de la commission Paysage à définir les différents critères. De la même manière, il témoigne du travail intensif de la commission Santé pour apprécier la méthodologie, les mesures ou les seuils d'exposition. A partir d'une analyse d'un degré d'impact, la commission prendra une position sur l'acceptabilité ou l'inacceptabilité des critères, en tenant compte de l'éclairage structurant dégagé par les ateliers. Certains éléments peuvent être quantifiés, d'autres non : d'une part, la subjectivité est à prendre en considération, d'autre part, une donnée n'est pas suffisante en soi. Il souhaite prévenir une certaine porosité entre les réflexions d'une commission et son environnement. C'est la raison pour laquelle il avait demandé que les supports échangés en commission comportent la mention « document de travail ». Il déplore des déclarations intempestives par voie de presse sur des échanges internes aux commissions et demande que le caractère non public de ces échanges à ce stade de travail, soit respecté, malgré de possibles désaccords entre les membres, ce qui est normal dans un tel processus de réflexion collective. **De la même façon il dénonce le propos très grave qui a été porté à l'adresse de Monsieur Jean-Claude Delchambre et que ce dernier vient de révéler à l'instant. Il rappelle que, au démarrage de ses travaux, la présente Commission – comme les 4 autres d'ailleurs -, s'est dotée d'une feuille de route comprenant notamment plusieurs points**

déontologiques. Il souhaite par conséquent qu'il n'y ait plus de dérapage de ce genre dans les mois à venir pour la bonne qualité du travail à mener et la sérénité des personnes qui acceptent de s'impliquer dans cette concertation.

**Louis Dumon** demande que, par principe de précaution, parmi les critères de distance de la ligne aux habitations, le premier intervalle soit compris entre 60 à 100 mètres.

**Jean-Louis Carlier** note bien cette suggestion et demande sur quelle base scientifique et médicale celle-ci se fonde.

**Louis Dumon** répond qu'il se rapporte à la Commission Santé qui a mis en évidence que la valeur de 0,4  $\mu$ T correspondait à l'intensité de l'exposition aux champs magnétiques à une distance de 80 mètres par rapport à l'axe de la ligne à très haute tension.

**Jean-Louis Carlier** indique que, compte-tenu de l'amélioration technique apportée par l'installation de la nouvelle ligne, l'intensité de l'exposition moyenne aux champs magnétiques sera inférieure à 0,4  $\mu$ T, au-delà de 70 mètres de la ligne. Il en déduit que, dans l'absence d'éléments scientifiques contradictoires, les intervalles de critères proposés par la grille répondent à l'engagement de ne pas surplomber les habitations. Mais, au cas où des habitations seraient situées entre 30 et 70 mètres, pour certains fuseaux potentiels, leur cotation serait défavorable, eu égard à cette thématique : c'est l'objectif des critères. Ensuite, les coefficients pourront être pondérés par les ateliers locaux.

Outre la thématique santé, **Laurence Morice** souligne l'importance de la pondération par rapport aux distances entre l'existant et le projeté dans la perception sensible –elle cite, par exemple, le sentiment d'écrasement évoqué par Alain-Claude Debombourg-. La distance à l'existant correspond à la prise en compte de l'habitat ou des paysages. La distance par rapport au projeté et à l'avenir intègre les documents d'urbanisme et la planification. Elle signale la nécessité de travailler à partir de documents d'urbanisme récents en rappelant la priorité du Grenelle de l'Environnement d'éviter l'étalement urbain. Il est donc possible que le nombre de zones constructibles ait diminué depuis et que certaines zones à urbaniser n'aient plus lieu d'être.

**Dominique Merlin** indique qu'elle effectue un suivi régulier des documents d'urbanisme, fréquemment mis à jour.

**Jean-Louis Carlier** suggère de travailler sur les zones constructibles relevées par Dominique Merlin dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU) qui pourraient être modifiés à moyen ou long terme, pour s'interroger sur la pérennité de la vocation constructible de certaines parcelles, compte-tenu du Grenelle 2.

**Dominique Merlin** remarque qu'un certain nombre de PLU ont été modifiés dans les trois dernières années, réduisant effectivement leurs zones urbanisables.

**Michel Tillie** ne partage pas le sentiment de Louis Dumon sur l'esprit de la grille de hiérarchisation des fuseaux. Il souligne que celle-ci vise à comparer certaines zones pour choisir le fuseau le plus favorable.

**Louis Dumon** précise que son insatisfaction ne concerne pas ce problème de choix d'un fuseau. Le souci est, selon lui, que l'engagement de RTE de ne pas surplomber les habitations ne soit plus valable au-delà de 17 mètres de l'extrémité des ailes des pylônes. Cela lui semble trop court.

**Laurence Morice** souligne que ce n'est pas parce qu'il est possible que des habitations soient situées dans le premier intervalle que cela est acceptable. Il s'agit simplement d'un critère permettant de mener un inventaire.

**Sandrine Belland** demande si le seuil de 34 mètres a été décidé par rapport aux nouveaux pylônes.

**Sébastien Ruffin** confirme.

**Françoise Drecq** demande comment seront hiérarchisées les thématiques entre elles.

**Dominique Merlin** répond que chacun des fuseaux sera évalué en fonction des différents critères. Ensuite, il appartiendra à l'Instance Locale de Concertation de choisir l'un d'entre eux.

**Jean-Louis Carlier** ajoute que **des réunions d'intercommissions seront organisées en décembre 2013 et vers fin janvier-février 2014** afin d'ajuster les choix. Des désaccords persisteront probablement sur la valeur à accorder aux différents critères. Il rappelle que RTE, à ce sujet, prendra ses responsabilités.

### Point sur l'organisation des ateliers locaux

**Louise Logerot, chargée de mission RTE pour le projet Avelin-Gavrelle**, expose l'état d'avancée des ateliers locaux. Ils s'organisent peu à peu, grâce au CRESGE et au cabinet BOCAGE, chargés de les animer. Le 27 septembre 2013 après-midi a lieu le premier atelier, concentré sur l'aménagement du poste d'Avelin, avec une douzaine de participants. Un prochain atelier, réunissant une quinzaine d'habitants, est prévu le mercredi 2 octobre 2013, à Moncheaux. L'atelier concernant l'Arrageois est en cours de préparation mais moins de personnes s'y sont inscrites. Elle note que de très nombreuses personnes se sont inscrites pour l'atelier de la Pévèle Est au contraire de l'atelier de la Pévèle Ouest. Seule une personne s'est inscrite pour l'atelier d'Evin-Malmaison-Leforest et aucune à celui de Courcelles-Auby-Flers.

Elle indique que le CRESGE a mis en ligne un questionnaire sur lequel les participants potentiels peuvent informer de leurs disponibilités pour le choix d'une date. Ce questionnaire s'adresse pour l'instant aux participants de Pévèle et Arrageois.

Elle précise être chargée de faire le lien entre RTE –qui ne participe pas- et les ateliers auxquels elle assistera, en observatrice. Elle met à jour les listes de contacts participants qu'elle transmet au CRESGE qui entre en relation avec les personnes pour recueillir les disponibilités et organiser les réunions.

**Jean-Louis Carlier** souligne que vingt à vingt-cinq personnes maximum peuvent participer aux ateliers pour que ceux-ci soient efficaces. De ce fait, dans la Pévèle, il a été décidé d'organiser un atelier global.

### Conclusion

**Claude Chardonnet** retient de la commission les éléments suivants :

- i) Dans les réflexions sur l'étude paysagère, la gêne occasionnée par la confrontation visuelle entre différents types de pylônes est questionnée : d'une manière générale, les participants estiment que celle-ci doit être évaluée finement, voire évitée ; si cette demande se maintenait, il faudrait étudier la possibilité de remplacer certains pylônes de la ligne Avelin-Mastaing par des pylônes Equilibre, mais le coût total du projet en serait affecté ;
- ii) Les participants ont également soulevé la volonté d'améliorer « les transparences » dans les lieux où de nombreuses lignes sont enchevêtrées (les postes) ; RTE mènera une réflexion sur la possibilité de rationaliser le réseau à proximité des postes d'Avelin et de Gavrelle, par exemple en enfouissant des lignes moyenne tension ou en les réorganisant ;

- iii) L'identification des points de vue pertinents du contexte paysager pour évaluer les impacts des lignes actuelle et future a été suggérée pour mieux définir des critères ;
- iv) Les échanges ont fait émerger des réflexions riches sur les rapports d'échelle entre l'homme, l'équipement et le paysage, utiles pour la compréhension des membres de la commission paysage ;
- v) Le caractère apaisant ou violent des pylônes électriques, selon leur densité, a aussi été souligné ;
- vi) Louis Dumon, par son intervention, a apporté des propositions sur les tracés possibles et impossibles à l'Est et à l'Ouest ; RTE soumettra ces éléments aux analyses paysagère et technique et présentera les résultats au groupe de travail et à la commission ;
- vii) Bernard Féry et Michel Tillie ont souligné l'importance de la définition d'une unité de mesure ou échelle de valeur pour aboutir à des critères précis, facilitant une comparaison nuancée et parfaitement argumentée ;
- viii) Dominique Merlin modifiera pour fin octobre la grille de critères de comparaison;
- ix) Bernard Féry est intervenu pour rappeler que tout ce qui est échangé en commission n'est pas définitif et n'a qu'une valeur de document de travail ; ces échanges et documents ne sont pas publics conformément à la feuille de route de la commission ;
- x) Enfin, Louise Logerot a présenté l'état d'avancement des ateliers et leur ouverture aux volontaires pour participer.

**Jean-Louis Carlier** lève la réunion et donne rendez-vous aux participants à la **prochaine réunion de la Commission Paysage, le 19 novembre 2013, de 9h15 à 12h30**, dans un lieu qui reste à définir –par exemple dans une commune du Bassin Minier. Il propose d'organiser **une visite de terrain, le 19 novembre 2013**, dans l'après-midi, autour de points singuliers du paysage. **La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le 14 novembre 2013**, dans l'après-midi.

Fin de la réunion : 12h30